

RAPPORT N° 90-5
au Conseil Municipal

OBJET

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 1990 DE LA COMMUNE

Afin de réaliser les réajustements nécessaires aux inscriptions budgétaires de l'exercice, je vous demande de m'autoriser à procéder à des Décisions Modificatives au Budget 1990 de la Commune.

Celles-ci se traduisent par une augmentation, en dépenses et en recettes, de 324 309 F en Section d'Investissement et de 5 150 500 F en Section de Fonctionnement. Les opérations sont détaillées en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 90-5
du Conseil Municipal
en séance du samedi 15 décembre 1990

OBJET

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 1990 DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 90-5 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gabriel ARMOUDOM, Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances ;

Sur l'avis de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,

Autorise le Maire à procéder aux Décisions Modificatives au Budget 1990 de la Commune (confer les tableaux en annexe).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC, 1990

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputations Chap./ Art.	Intitulés	Dépenses	Recettes
903/ 232204.350	Ecole du Chaudron	- 300 000,00	
903/ 232197.308	Aménagement des écoles (halte garderie, Square de Montreuil)	+ 300 000,00	
925/ 161	Remboursement du capital de la dette	- 600 010,00	
925/ 162	Remboursement du capital de la dette	+ 450 000,00	
925/ 165	Remboursement du capital de la dette	+ 10,00	
925/ 189	Remboursement du capital de la dette	+ 150 000,00	
900/ 232190.294	Aménagement de bâtiments communaux (lieu d'habitation, de transition des Sans Domicile Fixe)	+ 120 000,00	
903/ 232206.337	Construction de quatre préaux	+ 45 000,00	
927/ 16.294	Emprunt pour aménagement de bâtiments communaux		+ 120 000,00
902/ 233097. 33	Assainissement rural (points noirs)	+ 947,34	
903/ 232015. 51	Aménagement de terrains de football	+ 1,00	
903/ 232094.111	Gymnase du Chaudron et aire couverte	+ 17 325,10	
903/ 232156. 44	Piscine de la Montagne	+ 390,20	
906/ 232038.243	Boxes du Marché de la Montagne	+ 5 645,36	
927/ 1423	Restitution de la Taxe Locale d'Equipement	+ 135 000,00	
927/ 1423	Produit de la Taxe Locale d'Equipement		+ 204 309,00
TOTAL/D.M. Budget 1990/Commune/ SECTION D'INVESTISSEMENT		324 309,00	324 309,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Imputations Chap./ Art.	Intitulés	Dépenses	Recettes
931/ 611	Rémunération du personnel permanent non titulaire	- 450 000,00	
934/ 611	Rémunération du personnel permanent non titulaire	+ 290 000,00	
945/ 611	Rémunération du personnel permanent non titulaire	+ 150 000,00	
951/ 611	Rémunération du personnel permanent non titulaire	+ 10 000,00	
955/ 611	Rémunération du personnel (C.E.S.)	+ 5 000 000,00	
931/ 610	Rémunération du personnel titulaire	- 946 000,00	
931/ 618	Charges sociales du personnel permanent	- 158 000,00	
934/ 618	Charges sociales du personnel permanent	+ 105 000,00	
945/ 618	Charges sociales du personnel permanent	+ 50 000,00	
951/ 618	Charges sociales du personnel permanent	+ 3 500,00	
955/ 7371	Participation de l'Etat pour C.E.S.		+ 3 500 000,00
940/ 657	Subvention à l'A.D.P.E. (Forum de l'Insertion)	+ 40 000,00	
944/ 601	Alimentation (Forum de l'Insertion)	+ 100 000,00	
944/ 657	Subvention à la Caisse des Ecoles	+ 156 000,00	
945/ 657	Subvention au Théâtre Fourcade	+ 200 000,00	
970/ 8280	Titres annulés	+ 500 000,00	
970/ 829	Mandats annulés ou atteints par la déchéance		+ 650 500,00
965/ 7142	Location de bâtiments (Euromarché)		+ 1 000 000,00
932/ 609	Fournitures diverses	+ 100 000,00	
TOTAL/D.M. Budget 1990/Commune/SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 150 500,00	5 150 500,00